PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
Demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement de l'exploitation de la carrière du Breuil sur la commune de Perrières

Demandeur : Société des Carrières de Vignats, 57 rue Pierre Charron – 75 008 PARIS
Emplacement des installations : Lieu-dit « Le Breuil » – 14 170 PERRIÈRES

Conformément à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de 3 mois est prescrite du vendredi 27 novembre 2026 au lundi 1er mars 2027 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société des CARRIÈRES DE VIGNATS pour le renouvellement de l'autorisation d'exercer pour 30 années sur la commune de Perrières.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Bernières-d'Ailly	Damblainville	Epaney	Jort	Morteaux-Couliboeuf
Olendon	Perrières	Sassy	Vendeuvre	Vicques

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7797/

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Perrières – 7 rue des Libérateurs – 14 170 PERRIÈRES, aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi : 16h30 à 18h00
Jeudi : 17h00 à 18h30

Les observations et propositions du public pourront être déposées :
– sur le registre disponible à la mairie de Perrières, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
– par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Perrières, siège de l'enquête,
– sur le site Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7797/

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7797/

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier pourra être demandée auprès de la société des CARRIÈRES DE VIGNATS (porteur de projet) – M. BOURON par téléphone au 02.31.40.90.90 ou par mail à l'adresse : perrieres@scvn.fr

M. Yann DRUET – ingénieur chercheur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de CAEN, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Perrières, 7 rue des Libérateurs – 14 170 PERRIÈRES :

PERRIÈRES	Le 7 décembre 2026	14h00-18h00
	Le 11 janvier 2027	14h00-18h00
	Le 8 février 2027	14h00-18h00

Des réunions publiques d'information se tiendront à la salle polyvalente à proximité de la mairie de Perrières, 7 rue des Libérateurs – 14 170 PERRIÈRES, le :

Première réunion d'ouverture	Le 27 novembre 2026 à 20h00
Deuxième réunion de clôture	Le 1er mars 2027 à 20h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Perrières, ainsi qu'à la préfecture du Calvados (Bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Fait à Caen le, 29 OCT. 2026	Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire général, Stéphane SINAGOGA